



REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

9^{ème} tournoi Rapide de Cergy-Pontoise Echecs



Article 1 : Organisation

Cergy-Pontoise Echecs le 9^{ème} Tournoi Rapide de Cergy-Pontoise Echecs réservé aux moins de -2400 Elo Rapide, le 8 mai 2023 au Gymnase de la Justice, 3 rue de la Justice Pourpre, 95000 CERGY.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses disposant au moins d'une licence B ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2022-2023. Ils devront avoir un elo rapide strictement inférieur à 2400

Celui-ci se déroulera en 9 rondes à la cadence 15min +2s/coup

Les résultats sont comptabilisés (Homologation N° XXXXX) pour le classement FIDE rapide de juin 2023

Article 2 : Règles

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi.

En particulier l'annexe A spécifique au jeu rapide, en se plaçant dans le cadre de l'article A.5, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs et joueuses qui auront fait contrôler la situation de leur prise de licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Horaires

Clôture des inscriptions : Le 8 mai 2023 à 9h30 ou après atteinte du nombre maximal de 200 joueurs ou joueuses.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Pointage et vérification des licences : Le 8 mai 2023 de 9h00 à 9h30

Ronde N°1 à 4 : 9h45 - 12h30	Ronde N°5 à 9 : 13h30 - 17h00
Remise des prix : Vers 17h30	

En cas de nécessité, l'organisateur en accord avec l'arbitre, se réserve le droit de modifier les horaires.

Article 4 : Prix et inscriptions

Droits d'inscriptions :

Seules les 200 premières personnes inscrites pourront être acceptées.

	Adultes	Jeunes (-20 ans)
Tarifs (hors coût éventuel de licence) : Jusqu'au 15 avril 2023	10€	5€
Après le 15 avril 2023	16€	8€
Sur place	24€	12€

Sont garantis le reversement de 100% des droits d'inscription dont 300€ au vainqueur du tournoi.

La liste officielle des prix sera affichée au plus tard lors de la ronde 5. Ils seront attribués à la place et non cumulables.

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 5 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : Nombre de victoires puis buchholz tronqué des deux plus faibles adversaires et enfin la performance.

Article 6 : Conduite des joueurs

Un joueur ou une joueuse ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour toute personne qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou pour les joueurs et joueuses possédant sur eux un appareil électronique qui produira le moindre son.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans les lieux du tournoi.

Un joueur absent sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié lors des rondes suivantes (sauf arguments recevables). Il fera de plus l'objet d'un signalement auprès de la direction juridique de la DNA.

Article 7 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants et participantes acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants et participantes ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Les joueurs et joueuses soupçonnés de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 8 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Julien Clarebout (Arbitre FIDE) assisté de _____

Tous les joueurs et toutes les joueuses s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

Arbitre Principal

CLAREBOUT Julien

L'Organisateur

Cergy-Pontoise Echecs